

Image not found or type unknown



Droit de visite d'un local loué

Par **Pajani claudie**, le **16/12/2016** à **20:41**

contrairement aux écrits du bail commercial, le locataire a refusé l'accès dans le local au propriétaire. de plus il y avait une convocation pour expertise effectuée par les assureurs du locataire. que doit faire le bailleur pour faire valoir ses droits ? quelles sont les peines encourues par le locataire ?

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention...